

Le - 3 JAN. 2024

**ARRETE PERMANENT  
MISE EN PLACE D'UN FEU VERT-RECOMPENSE DE REGULATION DE  
VITESSE RUE DE GWÉNÉZHAN**

Mairie de Bégard  
Rue de la Résistance  
BP4 22140 Bégard  
SG 2/23  
02 96 45 20 19  
mairie@begard.bzh  
www.begard.bzh

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Vu le code de la route,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière,  
Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réguler la vitesse des usagers rue de Gwénézhan par la mise en place d'un feu vert-récompense,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Rue de Gwénézhan, au droit du n°22, la vitesse des usagers est régulée dans le sens descendant par un feu vert-récompense, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 avril 2021.

**ARTICLE 2** : Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté annule et remplace toute disposition contraire précédemment adoptée.

**ARTICLE 4** : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard

Le Maire



**POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT**

Maëli LE GALL

BEAR